

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 08 septembre 2008**

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mesdames BOREL, BONTA, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. Messieurs GLENAT, FER-ROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO, MOURRE.

**1/ Bilan rentrée scolaire**

*- Personnel enseignant:*

A Saint Gervais, arrivée d' Agnès Kasnicki qui rejoint Isabelle Duboucher-Chabert et Elisabeth Heurtier, chargée de la direction.

A Rovon, Christine Chastagnier est de retour, à temps partiel ; Bénédicte Colpin complète ce poste et Nathalie Escalé arrive et assure la direction.

A Cognin les Gorges, Frédéric Grassin, directeur, Aurélie Cazals, à temps partiel avec Joël Wagner accueillent Claire Lemaignan, en mi-temps annualisé qui sera remplacée, fin janvier par Tatia Mayen.

*- Service minimum d'accueil:*

Le Conseil municipal avait précédemment refusé d'instituer un service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants. Cette fois l'Etat ne lui donne plus le choix et somme la commune d'établir une liste de personnes qui devront assurer l'accueil des élèves. Ce service doit être mis en place lorsque le nombre d'enseignant, ayant déclaré leur intention de faire grève 48hres à l'avance, est égal ou supérieur à 25%.

*- Tableaux pour les classes:*

Les tableaux n'ont pas été prévus dans le programme de réhabilitation des écoles. M. le Maire, propose qu'un achat de 2 tableaux soit effectué le plus rapidement possible. Proposition acceptée par le Conseil Municipal.

*- Garderie:*

De nombreux parents contestent les nouveaux horaires et la nouvelle tarification de la garderie organisée le matin avant l'école et le soir après l'école. Ces modifications ont été décidées suite au bilan effectué après la première année de fonctionnement. Celui-ci faisait apparaître un très fort déficit à la charge du SSI, bien supérieur au 50% envisagé au moment de l'ouverture. L'amplitude horaire a été légèrement augmentée, sachant bien qu'elle ne satisfera jamais tous les besoins particuliers. La tarification a été étudiée en concertation avec les délégués de parents, et à essayer d'être plus attractive pour ceux qui fréquentaient régulièrement la garderie, tout en tenant compte des fratries. Chaque tarification présente des avantages et inconvénients. Le Conseil Municipal de Cognin les Gorges soutient donc la position prise par le SSI.

**2/ Travaux école**

Le point est fait sur l'avancée des travaux: à l'heure actuelle les entreprises sont dans les temps pour une intégration des classes aux vacances de Toussaint.

La Commission qui suit le chantier a fait les choix suivants:

- Faire chiffrer par le menuisier une banquette avec plateau coulissant dans chaque classe pour les postes informatiques. Cette banquette sera rehaussée de placards de rangement muraux, ainsi que des casiers personnalisés dans la coursive (Devis Sarl Rousset du 05/09/08: 9445€ TTC).

- Prévoir le changement des 4 fenêtres côté cour et de la porte d'entrée qui desservira les appartements. Ces menuiseries n'étaient pas prévues au marché.
  - Prévoir également dans le lot VRD, la réfection de la cour de récréation des grandes sections
- Par ailleurs, l'avance de 30% de la Subvention de l'État (DGE), soit 37 787 € a été versée, ainsi que le prêt de 200 000€.

### **3/ Electrification du Rivier**

Le Syndicat d'Electricité 38, à qui la commune a confié la maîtrise d'oeuvre pour les renforcements de réseau a terminé le renforcement du Rivier. Le coût de revient TTC de ce renforcement de réseau est de 37 349€ TTC. Après déduction des subventions, la contribution de la commune s'élèvera à 7 181€. La réception des travaux est programmée pour le mercredi 17/09/08.

### **4/ Permis de construire:**

Le Conseil Municipal prend connaissance du 2ème projet de M.ROULAIN Pierre, rue de Malleval. Ce projet fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires de la part de la DDE.

### **5/ Commissions des impôts**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du choix du Préfet parmi la liste de 24 personnes fournie par la Municipalité suite aux élections de Mars 2008.

Sont retenus: Titulaires:

Maurice BITH (Izeron)  
 Noël DUBOUCHER  
 Georges VEHIER  
 Philippe CHAIX  
 Bernard MATRAIRE  
 Henri GAY

Suppléants:

Jean BITH (Izeron)  
 Joseph MICHALLET  
 Bernard CHAMPON  
 Joseph ARGOUD  
 Henri-Guinet BOUCHER  
 Jean-Noël FILLET

### **6/ Centre médico-scolaire de Saint-Marcellin**

M. le Maire présente la convention proposée par la commune de Saint Marcellin pour prendre en charge les frais du centre médico-scolaire dont bénéficient les élèves de Cognin les Gorges. Cette convention précise les modalités de versement de la participation de la commune de Cognin les Gorges et le montant de sa participation : 0,54€ par élève.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

### **7/ Courrier divers**

Lecture est faite par M. le Maire au conseil municipal des courriers:

de M.Charvet au sujet de la signalisation au bas de la route de Monchardon et sur le sentier de randonnée du Pont de Montchardon au bassin d'Inard;

de M.Argoud et des habitants de la résidence LPV au sujet de nuisances de voisinage

de l'Office du Tourisme de Vinay au sujet d'une demande d'utilisation de locaux communaux suite à une visite du village le 11 Octobre 2008, Richard Mourre sera leur guide.

### **8/ Questions diverses**

M. Bernard Bayle demande que l'employé communal nettoie les murets autour du Monument aux Morts afin d'embellir l'entrée du village.

M. le Maire précise que suite à de nombreuses remarques faites quant au fonctionnement des feux tricolores du village, la commune a contacté le technicien chargé de la maintenance. Celui-ci a constaté que le dispositif permettant de réguler un déclenchement trop rapide des feux par rapport au trafic de la Départementale 1532 a été endommagé au cours de la réfection du bitume. La conséquence pourrait être la constitution de bouchon sur la Départementale 1532 les jours de grand trafic. A surveiller.